

Province de Québec.
Municipalité de Barraute.
Comté d'Abitibi.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la susdite Municipalité, tenue à huis clos à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Barraute, en date du jeudi vingt-huitième jour du mois de mai deux mille vingt, à vingt heures, sous la présidence de M. Yvan Roy, maire.

Sont présents les conseillers municipaux: MM. Dave Bourque, Marc Hardy, Alexandre Lupien, Claude Morin et Mmes Sylvie Goyette et Manon Plante.

Le directeur général, M. Alain Therrien et Mme Sylvie Trudel, secrétaire à la direction générale sont aussi présents.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le directeur général – secrétaire-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

2020-0528-085

OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, le maire déclare la séance ouverte.

2020-0528-086

MOTION – RÈGLEMENT # 168 – MODIFICATION PROGRAMME DE REVITALISATION

Avis de motion est donné par le conseiller M. Marc Hardy, que lors de la présente assemblée, il sera présenté un projet de règlement relatif à la modification au programme de revitalisation.

2020-0528-087

ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT # 168 – MODIFICATION PROGRAMME DE REVITALISATION

Lecture faite, il est proposé par M. Claude Morin, secondé par M. Alexandre Lupien et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute adopte le projet de règlement # 168 « Modification programme de revitalisation ».

2020-0528-088

ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT # 167 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 767 771 \$ ET UN EMPRUNT DE 767 771 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE PROLONGEMENT AU RÉSEAU D'EAU POTABLE DANS LE SECTEUR DE LA ROUTE 397 NORD (ANCIEN RÉSEAU BARRETTE)

Lecture faite, il est proposé par M. Dave Bourque, secondé par M. Claude Morin et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute adopte le projet de règlement # 167 – Règlement d'emprunt décrétant une dépense de 767 771 \$ et un emprunt de 767 771 \$ pour l'exécution de travaux de prolongement au réseau d'eau potable dans le secteur de la Route 397 Nord (Ancien réseau Barrette).

2019-0514-089

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Marc Hardy, secondé par M. Alexandre Lupien et unanimement résolu de lever la présente assemblée.

M. Yvan Roy
Maire

M. Alain Therrien
Dir. général | Sec. trésorier